

COMMUNE DE FRY

DATE DE CONVOCATION

22 MARS 2024

DATE D’AFFICHAGE

05 AVRIL 2024

Nombre de conseillers :

En exercice 10

Présents 08 (le quorum est atteint)

Absents 02

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le trois AVRIL à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis à la Mairie de FRY, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame ACHÉ Sylvie – Maire –

Etaient présents : MME ACHÉ, MM. DECORDE, DUCHATEL, DECHANTELOUP, LABROUSSE, LAGARDE, LEBIS, NOËL,

Absents : M. GAUPIN, MME GOULEY

Secrétaire de séance : Monsieur Guillaume LAGARDE

ORDRE DU JOUR :

- Compte rendu de la réunion du 27 FEVRIER 2024
- Approbation du compte de gestion
- Approbation du compte administratif du budget communal 2023
- Affectation du résultat de fonctionnement de l’exercice 2023
- Vote du Budget Primitif 2024
- Facture d’auscultation des cibles implantées en 2022
- Modification des statuts du SIRS Forges-les-Eaux
- Permanences Elections Européennes : 09 JUIN 2024

Informations et questions diverses

Le compte rendu de la réunion du 27/02/2024 est adopté à l’unanimité

20240405 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Madame la Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l’ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l’état de situation de l’exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s’être fait présenter les budgets primitifs de l’exercice 2023 et les décisions modificatives qui s’y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l’actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s’être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu’il a procédé à toutes les opérations d’ordre qu’il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l’exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l’ordonnateur, n’appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

20240406 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 2023

Sous la présidence de Monsieur NOËL François Mary, les membres du Conseil Municipal examinent le compte administratif communal 2023 qui s’établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	139 230.18 €
Recettes	221 478.37 €
Excédent de clôture	82 248.19 €

Investissement

Dépenses	88 074.68 €
Recettes	82 976.80 €
Restes à réaliser	0.00 €
Déficit de clôture	5 097.88 €
Résultat cumulé	77 150.31 €

Hors de la présence de Madame ACHÉ, Maire, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2023.

20240407: AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		26 626,67 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		55 621,52 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		82 248,19 €
D Solde d'exécution d'investissement		-5 097,88 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		0,00 €
Besoin de financement F	=D+E	-5 097,88 €
AFFECTATION = C	=G+H	82 248,19 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		5 097,88 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		77 150,31 €
DÉFICIT REPORTE D 002 (5)		0,00 €

BUDGET PRIMITIF 2024

20240408 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Vu le projet de budget primitif 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

APPROUVENT le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	227 722.00 €	227 722.00 €
INVESTISSEMENT	143 756.00 €	143 756.00 €
TOTAUX	371 478.00 €	371 478.00 €

20240409 : EMPRUNTS POUR TRAVAUX RELANTERNAGE SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal donne délégation à Madame la Maire pour contracter un emprunt à long terme de 10 460.00 € et un emprunt à court terme de 9 540.00 € pour financer la TVA.

FACTURE D'AUSCULTATION DES CIBLES IMPLANTEES EN 2022

Madame La Maire présente la facture du cabinet Frédéric BOUGEARD de Saint-Etienne-du-Rouvray concernant la comparaison d'écart (précision centimétrique) des cibles implantées en 2022. Les membres du Conseil Municipal adoptent le devis pour un montant HT de 2 060.00 € - TTC de 2 472.00 €.

MODIFICATION DES STATUTS DU SIRS DE FORGES-LES-EAUX

Pour faire suite à la séance du comité syndical du SIRS de Forges-les-Eaux en date du 29 février 2024, il est demandé aux conseils municipaux des communes adhérentes d'approuver ou non les modifications apportées aux statuts. Les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité les modifications. Selon l'article L5211-20 du CGCT, le délai de trois mois à compter de la notification (reçue le 20/03/2024) : la décision implicite sera favorable.

SUBVENTION CARMA

A titre exceptionnel pour cette année, les membres du Conseil Municipal votent une subvention pour CARMA (Centre d'Animation Rural des Monts et de l'Andelle) de 200.00 €. CARMA bénéficie d'une subvention pour l'année 2024 de 15 000.00 € au niveau de la Communauté de Communes des 4 Rivières en Bray.

INFORMATIONS

Madame La Maire présente un exposé explicatif et complet sur le fonctionnement des taxes locales

Madame La Maire apporte des informations sur les réparations du logement, 2 Place de l'église

La Maire
ACHÉ Sylvie

Le Secrétaire
Guillaume LAGARDE